

Lecture du procès-verbal de la séance du 29 septembre 1790

Charles-François Bouche

Citer ce document / Cite this document :

Bouche Charles-François. Lecture du procès-verbal de la séance du 29 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIX - Du 16 septembre au 23 octobre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 321;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_19_1_8452_t1_0321_0000_4

Fichier pdf généré le 07/07/2020

dégénération aussi complète que celle-ci, tous vos travaux se tiennent, et ne peuvent être séparés dans la pensée des biens; la confiance ne peut s'éloigner d'une, sans s'affaiblir par les autres; et si vos effets perdent 50 0/0, votre Constitution perdra nécessairement dans l'esprit des peuples: aussi l'instinct du patriotisme et de l'intérêt général semblent déjà avoir rallié partout autour de cette idée, les meilleurs amis de la Constitution.

Mais, en vous pressant, Messieurs, de toute la chaleur d'un homme fortement convaincu, d'adopter cette mesure, en vous priant de ne pas croire que la grandeur et la hardiesse des vues soient des signes de réprobation, lorsqu'au contraire, les remèdes qui conviennent à ces maux doivent avoir surtout ce caractère. Je sens combien il est sage de donner attention aux moyens d'adoucir les effets violents d'une émission subite et excessive, voici les moyens que je propose pour les tempérer :

1° Ne négliger aucun moyen de faciliter la vente. On se plaint de toutes parts qu'elles ne soient pas plus avancées. Je suis loin d'inculper en cela le comité; mais je crains que, formé pour une opération partielle, il n'ait pas l'organisation la plus convenable. Trouveraient-ils mauvais que je leur propose l'adjonction de six nouveaux membres, parmi lesquels je voudrais voir un homme dont le courage, la sévérité et le travail opiniâtre ne sont au-dessous d'aucun obstacle, et mon respectable collègue, M. Camus, à qui désormais les travaux du comité des pensions ne paraissent avoir permis une autre occupation ?

2° Je propose qu'il soit attribué aux assignats, une prime de 2 0/0 pour la vente. L'argent n'étant admis que pour l'enchère, et non pour la vente, l'assignat obtient, par là, sur lui, un avantage dont l'effet est de le porter plus sûrement à la terre, et de le retirer encore de la circulation;

3° Qu'il soit ouvert un emprunt de 300,000 livres à 3 0/0 d'intérêt dont les effets soient reçus à l'enchère; cette mesure qui vous a été proposée avant moi, me paraît remédier à tout. Elle prévient la trop grande quantité du numéraire; elle empêche la crainte de l'avilissement de ce numéraire, et, par là, le surhaussement des denrées; car celles-ci ne peuvent augmenter que si les assignats perdent. Cela est évident, elle agit toujours avec cette flexibilité qui suit les mouvements naturels; elle ne force rien; elle s'unit à tous les intérêts, et prévient toutes les craintes;

4° Enfin, il me paraît que pour donner encore un frein capable d'arrêter les inactions faibles, il convient que le même comité soit chargé de surveiller à la fois la vente des biens nationaux et l'émission des assignats. Par là, vous serez toujours averti des différences trop marquées de l'une de ces opérations sur l'autre, et vous pourrez conserver contre elles le parallèle nécessaire, avec la légère compression que les assignats doivent opérer pour cette vente. Voilà, ce me semble, de quoi calmer toutes les inquiétudes.

Mais, Messieurs, prenez enfin un parti. C'est en finances surtout que la lenteur à nous décider peut nous perdre. Déjà beaucoup de maux se font sentir, dont le plus funeste, est que nous dissipons nos capitaux pour des besoins journaliers.

Je finis par cette réflexion. On vous a dit, Messieurs, qu'il fallait attacher, par leur intérêt, tous les individus à la Constitution; mais un exemple pourra bien aisément faire sentir toute la force de cet argument. L'Angleterre n'ose tenter au-

cun changement dans une Constitution dont chacun reconnoît les vices. Ce qui en est la cause principale est bien connue, c'est que presque tous les individus sont médiatement ou immédiatement intéressés à la chose publique, et que le moindre choc dans la fortune publique ébranlerait toutes les fortunes particulières. Voilà le ciment qui lie entre elles toutes les parties de l'édifice politique anglais. Jugez, Messieurs, de la force de ce lien, autour d'une Constitution libre, déjà favorable à tous les intérêts, à la raison et à la justice. *Walpole* fit contracter des dettes aux Anglais, pour les attacher à la maison de Brunswick, et nous, Messieurs, nous payerons les nôtres pour attacher les Français à l'ouvrage de leurs représentants, nous aurons uni ainsi, d'une manière indissoluble, la politique et la justice.

Pour moi, qui sacrifierais tout ce que je possède au monde, hors la liberté, au bonheur de voir les Français réunis, je me plais à les voir au moins jurer la paix sur l'autel de l'intérêt. Vous craignez ce mouvement rapide et général dans la circulation qui va agiter la société, moi, je le désire comme la plus précieuse et la plus douce des institutions. C'est lui qui placera l'espérance auprès de tous ceux qui, maintenant sont abattus; c'est lui qui deviendra le principe d'une activité bienfaisante. Au lieu de ces sentiments aigres et violents qui maintenant nous agitent, il donnera le change, il dénaturera toutes ces passions haineuses qui nous tourmentent même dans le sein de nos familles et de nos amis, pour y faire naître un intérêt commun, fruit du besoin et de l'intérêt particulier: c'est ainsi que la chose publique acquerra de nouveaux défenseurs et de nouveaux appuis.

Après avoir donné des lois à la France, vous donerez à ses habitants tout ce qui les fait chérir, la richesse et la paix. Après la physionomie toujours austère de la liberté, vous leur montrerez la riante image de la prospérité, d'une agriculture florissante, d'un commerce animé, d'impôts diminués. Tant de biens émuousseront enfin la pointe des malheurs inséparables d'une Révolution. Ils embelliront la fin de vos travaux. Ainsi, il ne sera pour aucun citoyen, même pour vos ennemis aucun bien, aucune jouissance dont l'origine ne remonte jusqu'à vous. Vous aurez ainsi parcouru avec succès la carrière louable où le choix du peuple vous avait placés, et dans laquelle il vous a si généreusement soutenus.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE M. EMMERY.

Séance du jeudi 30 septembre 1790, au matin.

La séance est ouverte à dix heures du matin.

M. **Bouche**, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.
Ce procès-verbal est adopté.

M. **de Beauharnais** (ci-devant le vicomte). J'ai reçu du collège de Pontlevoy un mémoire qui présente un nouveau système d'éducation publique. Il m'a paru d'autant plus important que l'Assemblée nationale a le projet de s'occuper de cet intéressant objet. Ce collège a joint à ce mé-